TRIMET France • Rue Henri Sainte Claire Deville • CS 30114 • 73302 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex

Constitution des réserves primaires par appel d'offres transfrontalier

Contribution TRIMET France

Question 1 : Partagez-vous l'intérêt d'une optimisation transfrontalière des réserves par appel d'offres ?

Nous ne partageons pas cet intérêt pour la mise en place d'un appel d'offre. En tant que site de soutirage fournissant actuellement de la réserve primaire, nous pensons que l'approche actuelle avec un tarif régulé devrait être maintenue. Cette approche favorise une meilleure visibilité sur les revenus potentiels à moyen terme, ce qui nous permet de continuer à investir dans le développement de notre flexibilité de consommation électrique.

Question 2 : Partagez-vous la proposition de RTE de ne traiter dans un premier temps que l'évolution du mode de constitution de la réserve primaire ?

Oui

Question 3 : Certaines différences vous semblent elles problématiques ? Si oui pourquoi ?

La différence la plus problématique est celle qui a trait à la responsabilité de la défaillance. L'obligation en Allemagne pour chaque acteur de disposer d'un back-up au sein de son portefeuille nous paraitrait très difficile à mettre en œuvre en France et serait un frein important à la participation des sites de soutirage. Ceci d'autant plus que ce back-up doit être disponible immédiatement en cas de défaillance.

Question 6 : Certaines dispositions des règles de marché françaises vous semblent elles particulièrement importantes à conserver ?

Le mode de reconstitution des services système en cas de défaillance (cf question 3)

Question 7 : Partagez-vous l'intérêt de la participation de RTE à la coopération ?

Pas d'avis particulier, nous souhaiterions que le tarif régulé et sa visibilité moyen-terme soit maintenu.

Question 8 : Une fréquence d'appel d'offres hebdomadaire vous parait-elle acceptable ? Préféreriez-vous une contractualisation journalière ou hebdomadaire ?

La contractualisation ne devrait pas être plus fréquente qu'hebdomadaire. En tant que site de soutirage, nous n'avons pas une connaissance suffisante du marché de l'énergie pour gérer un appel d'offre journalier.

TRIMET France
Siège social : Zone Industrielle le Parquet
Rue Henri Sainte Claire Deville
73300 Saint-Jean-de-Maurienne • France
Téléphone : +33 (0)4 79 20 10 10 • Fax : +33 (0)4 79 20 10 20
www.trimet.fr

Etablissement certifié ISO 9001 et 14001, OHSAS 18001
Société par Actions Simplifiée au capital de 57 807 949 euros
N° SIRET : 519.029.573.00028 - R.C.S : Chambéry
N° T.V.A. Intracommunautaire : FR14519029573

Question 9 : Le produit base 168h est-il acceptable ? Préfèreriez vous le maintien du produit base 168h ou l'introduction de produits peak off-peak ?

En tant que site de soutirage avec un profil de consommation hyper base load, nous souhaitons le maintien du produit base 168h, tout autre produit introduisant une complexité qui serait un frein à notre participation.

Question 10 : Estimez-vous problématique l'absence de perspectives d'échanges de réserves transfrontaliers entre acteurs ?

Non.

Question 12 : L'absence de caractère indivisible du produit est-elle acceptable ? Les avantages des offres indivisibles vous semblent ils dépasser leurs inconvénients ?

Nous sommes en faveur d'offres indivisibles.

Question 13 : L'absence de produits dissymétriques est-elle acceptable ?

Oui.

Question 14 : La rémunération au prix de l'offre vous parait-elle acceptable ?

Oui.

Question 16 : L'absence d'une structure de concertation / approbation commune de la coopération vous parait-elle acceptable ?

Oui.

Question 17 : Au vu des éléments présentés accepteriez-vous que RTE rejoigne la coopération en l'état ?

Pas d'avis particulier, nous souhaiterions que le tarif régulé soit maintenu.

Question 18 : Pouvez-vous classer par ordre d'importance décroissant vos trois demandes de modification que vous jugez les plus importantes ?

1. Maintenir le mode actuel de gestion des défaillances (pas d'obligation de back-up)
2. Produit 168h
3. Produit indivisible

Question 20 : Partagez-vous l'analyse de RTE ?

Nous ne partageons pas l'analyse de RTE, dans le sens que le meilleur scénario alternatif nous paraît le maintien du dispositif de prescription actuel. Nous serions également en faveur d'une quatrième voie qui serait la contractualisation des sites de soutirage en direct avec RTE sur une période et à un prix à définir.

Question 21 : Dans l'hypothèse où la mise en oeuvre d'un appel d'offres national serait malgré tout décidée, quel scénario devrait selon vous être retenu ?

Le scénario C, mais sans produits peak et off-peak.

Question 22 : Soutenez-vous l'utilisation de la plateforme existante www.regelleistung.net ou préfèreriez-vous que RTE mette à disposition une plateforme spécifique pour la France ?

Nous souhaiterions que la plateforme existante soit utilisée et que les mêmes personnes puissent avoir les accès pour poster les offres pour les sites allemands et français de notre société.

Question 23 : Cette date de mise en oeuvre au 1er janvier 2017 vous parait-elle réalisable ?

Oui.

Question 25 : partagez-vous la proposition de RTE concernant le dispositif de « fallback » à savoir l'utilisation du dispositif actuel de prescription ?

Oui.

Question 26 : partagez-vous la proposition de RTE concernant le caractère optionnel de la participation à l'appel d'offres transfrontalier couplé à la mise à disposition des capacités constructives via le mécanisme d'ajustement et la procédure de fallback via le dispositif de prescriptions ?

Oui.

Saint-Jean-de-Maurienne, le 18/12/2015